
**Nombre de membres
en exercice:** 14

Séance du 04 octobre 2024

Présents : 11

Votants: 13

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 04 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Etienne BILLARD, Pierre COUTURIER, Clémence GILABERT, Valérie GRANGER, Nathalie LACOUR, Yasminah LAMURE, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO

Représentés: Jean-Charles BRIDET par Guy RANCHIN, Frédéric IAMETTI par Pierre COUTURIER

Excuses:

Absents: Kévin JUILLARD

Secrétaire de séance: Guy RANCHIN

Le Maire propose au conseil municipal d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

3- MBA : Demande d'un fonds de concours 2020-2026 « développement local » pour la fourniture et l'installation d'une chaudière gaz assurant le chauffage du complexe « Mairie – École – Restaurant scolaire »

4- MBA : Demande d'un fonds de concours 2020-2026 « développement local » pour la réalisation d'un point d'apport volontaire (PAV) semi-enterré rue des Buchardières

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1. DÉLIBÉRATIONS

1.1 MBA - Mobilités : conclusion de la convention d'attribution d'une subvention en nature, pour la fourniture d'arceaux de stationnement vélos, entre la commune de Vinzelles et Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA) - DE_2024_025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de MBA, et notamment l'item « Organisation de la mobilité » de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire »,

Vu la délibération n°2024-125 du Conseil Communautaire du 20 juin 2024 portant attribution d'une subvention en nature « Fourniture d'arceaux de stationnement vélos aux communes du territoire »,

Considérant que MBA a décidé de soutenir les communes dans leurs projets de stationnement vélos en faisant l'acquisition de 410 arceaux à répartir entre les communes du territoire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

approuve la convention d'attribution de subvention en nature pour la fourniture de 18 arceaux de stationnement vélos entre la commune de Vinzelles et MBA.

1.2 Demande de dérogation au repos dominical pour l'ensemble des commerces de vente au détail, hors commerces de véhicules automobiles - DE_2024_026

Le magasin WAS ONE, commerce de détail d'habillement, sollicite la commune par courrier du 26 août 2024 pour ouvrir les dimanches :

- dimanche 30 novembre 2025
- dimanche 07 décembre 2025
- dimanche 14 décembre 2025
- dimanche 21 décembre 2025

à l'occasion des fêtes de fin d'année, soit un total de 4 dimanches.

Sont concernés l'ensemble des commerces de vente au détail, hors commerces de véhicules automobiles de la commune de Vinzelles.

Vu l'article L.3132-26 du code du travail, dans sa rédaction issue de la loi n°2016-1088 du 08 août 2016,

Vu le courrier du 26 août 2024 du magasin WAS ONE sollicitant la commune pour ouvrir les dimanches 30 novembre, 07 décembre, 14 décembre et 21 décembre 2025,

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, par décision du maire prise après avis du conseil municipal.

Le Maire sollicite donc l'avis du conseil municipal afin d'établir la liste des dimanches où le repos est supprimé pour l'année 2025, en prenant compte les souhaits formulés par l'entreprise WAS ONE.

Proposition :

- dimanche 30 novembre 2025
- dimanche 07 décembre 2025
- dimanche 14 décembre 2025
- dimanche 21 décembre 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Emet un avis favorable à ce que l'entreprise WASE ONE et l'ensemble des commerces de vente au détail, hors commerces de véhicules automobiles, sur la commune de Vinzelles soient autorisés à ouvrir les dimanches suivants :

- dimanche 30 novembre 2025
- dimanche 07 décembre 2025
- dimanche 14 décembre 2025
- dimanche 21 décembre 2025

à l'occasion des fêtes de fin d'année, soit un total de quatre dimanches.

1.3 MBA : demande d'un fonds de concours 2020-2026 "développement local" pour la fourniture et l'installation d'une chaudière gaz assurant le chauffage du complexe "Mairie-École-Restaurant scolaire" - DE_2024_027

Après avoir pris connaissance des modalités de répartition et d'attribution du fonds de concours 2020-2026 de MBA « développement local » et du règlement d'intervention, le maire présente le projet de la fourniture et l'installation d'une chaudière gaz assurant le chauffage du complexe « Mairie – École – Restaurant scolaire », pour un montant prévisionnel du coût de l'opération de 46 386,41 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet de fourniture et d'installation d'une chaudière gaz assurant le chauffage du complexe « Mairie – École – Restaurant scolaire » d'un montant prévisionnel du coût de l'opération de 46 386,41 € HT,

Décide de demander un fonds de concours 2020-2026 "développement local" à Mâconnais Beaujolais Agglomération en vue de participer au financement du projet de la fourniture et l'installation d'une chaudière gaz assurant le chauffage du complexe « Mairie – École – Restaurant scolaire » à hauteur de 23 193 € HT,

Autorise le maire à signer que tout acte afférant à cette demande.

1.4 MBA : demande d'un fonds de concours 2020-2026 "développement local" pour la réalisation de la plateforme d'un point d'apport volontaire (PAV) semi-enterré rue des Buchardières - DE_2024_028

Après avoir pris connaissance des modalités de répartition et d'attribution du fonds de concours 2020-2026 de MBA « développement local » et du règlement d'intervention, le maire présente le projet pour la réalisation de la plateforme d'un point d'apport volontaire (PAV) semi-enterré rue des Buchardières, pour un montant prévisionnel du coût de l'opération de 24 500 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la réalisation de la plateforme d'un point d'apport volontaire (PAV) semi-enterré rue des Buchardières d'un montant prévisionnel du coût de l'opération de 24 500 € HT,

Décide de demander un fonds de concours 2020-2026 "développement local" à Mâconnais Beaujolais Agglomération en vue de participer au financement du projet de réalisation de la plateforme d'un point d'apport volontaire (PAV) semi-enterré rue des Buchardières à hauteur de 12 250 € HT,

Autorise le maire à signer que tout acte afférant à cette demande.

2. LA VIE COMMUNALE

2.1 Travaux rue des Foreys : les bordures sont posées, les travaux préparatoires à la pose des traverses paysagères et bordures CR sont en cours. Les enrobés sont prévus lundi 07 octobre 2024. Panorama présenté par Guy.

2.2 Travaux rue des Closailles avancent normalement, enrobés prévus le 07 ou 08 octobre 2024.

2.3 Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable (RPQS) : Ce rapport est porté à la connaissance du conseil, comme cela doit être fait. Il sera consultable en mairie et sur le site de la commune.

2.4 Location de la salle des fêtes le weekend : revoir éventuellement pour un tarif weekend.

2.5 Enquête publique PETR : L'enquête publique relative au SCoT du Mâconnais Sud Bourgogne sera organisée du lundi 7 octobre au vendredi 8 novembre prochains (Cf site de la commune pour connaître les lieux où les documents du SCoT seront mis à disposition du public, 15 lieux : le siège du PETR, le siège des 4 intercommunalités et les mairies de 10 communes réparties sur le territoire. Des registres permettront de recueillir les remarques écrites).

2.6 Enquête publique Société FOULON SOPAGLY concernant la demande d'autorisation environnementale relative à l'exploitation d'installations de production de jus de fruits sur le territoire de la commune de Mâcon. L'enquête publique débutera le jeudi 17 octobre 2024 et s'achèvera le vendredi 22 novembre 2024. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Mâcon.

2.7 Chaudière gaz alimentant le complexe « Mairie, Ecole et Restaurant scolaire » : présentation du devis de l'Entreprise GONON.

2.8 La commune a acheté un morceau de terrain rue des Foreys à Mme MAILLARD, la vente a été signée le 12 octobre 2024.

2.9 Le Maire a participé à un tournage vidéo avec le Département 71 concernant l'aménagement d'un cheminement partagé vélos-piétons. Cette courte vidéo a été présentée à la conférence des territoires.

2.10 Salle des fêtes : le compteur EDF a été changé. La puissance a été passée de 42KVA à 36KVA soit un contrat C5 tarif réglementé EDF.

2.11 Un groupe électrogène a été installé sur le parking de la Cense par ENEDIS afin de pallier les coupures d'électricité nécessaires pendant l'élagage des arbres.

2.12 Travaux parvis de la Mairie : l'Architecte des Bâtiments de France attend la liste des matériaux sélectionnés pour donner son avis.

2.13 État civil :

- Monsieur KRÄMER, propriétaire du Château des Morandes est décédé.
- Mariage célébré le 21 septembre 2024.

2.14 Réunion publique : vendredi 22 novembre 2024 à 18h00 à la salle des fêtes.

2.15 Vinzelles 63 : invitation à confirmer pour le weekend du 26 avril 2025.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h20.
Prochain conseil municipal vendredi 08 novembre 2024

